



# COMMUNE DE VALLON

Les citoyennes et les citoyens de la Commune de Vallon sont convoqués en Assemblée communale ordinaire le

**Mardi 16 décembre 2025**  
**à 20h00,**  
**à « La Chaumière »**

**Tractanda :**

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 3 juin 2025 (ce dernier ne sera pas lu. Il est disponible sur le site internet de la commune et auprès de l'administration communale)
2. Présentation du plan financier 2026-2030
3. Présentation générale du budget
4. Budgets 2026 (ils ne seront pas lus étant à disposition auprès de l'administration communale ainsi que sur le site Internet de la Commune)
  - 4.1. Budget de résultat
  - 4.2. Budget des investissements
    - a) Crédit relatif à l'éclairage public / remplacement lumineux.
  - 4.3. Rapport de la commission financière
  - 4.4. Approbation : du budget de résultat  
du budget des investissements
5. Règlement du cimetière (il ne sera pas lu étant à disposition auprès de l'administration communale ainsi que sur le site Internet de la Commune sous réserve de l'art. 7 al. 3 RELCo)
  - 5.1. Présentation
  - 5.2. Rapport de la commission financière
  - 5.3. Approbation
6. Demande d'octroi d'une garantie de location estimée à Fr. 16'500.— pendant cinq ans pour les travaux d'aménagement pour la crèche de la Clairière à Saint-Aubin.
  - 6.1. Présentation
  - 6.2. Rapport de la commission financière
  - 6.3. Approbation
7. Divers
  - 7.1. Communications du Conseil communal
  - 7.2. Réponses aux questions de l'Assemblée communale précédente
  - 7.3. Parole aux citoyens

Le Conseil communal